



● **LA TOUR-D'AIGUES**

Des petites centrales citoyennes

Le 9 octobre dernier, à La Tour-d'Aigues, Paul Fabre, président de Cotelub, Jean-Louis Joseph, président du Parc naturel régional du Luberon, et Jean-Michel Bostetter, président de la SAS Centrales villageoises du Pays d'Aigues, ont présenté les Centrales villageoises du pays d'Aigues dont l'objectif est de développer des centrales de production d'énergie renouvelable de petites dimensions.



Un groupe de citoyens, accompagné par le Parc naturel régional du Luberon, avec l'appui de la Communauté Territoriale Sud Luberon (Cotelub) vient de créer une société à gouvernance coopérative à été créée à La Tour-d'Aigues : 'Les centrales villageoises du pays d'Aigues'. Son objectif ? Développer des petites unités de production d'énergies renouvelables, solaire photovoltaïque dans un premier temps.

Un groupe de citoyens, accompagné par le Parc naturel régional du Luberon, avec l'appui de la Communauté Territoriale Sud Luberon (Cotelub) vient de s'engager dans la création de « centrales villageoises » et de créer une société à gouvernance coopérative a été créée à La Tour-d'Aigues : 'Les centrales villageoises du pays d'Aigues'. Une centrale villageoise réunit des collectivités, des citoyens, des entreprises d'un territoire autour d'un projet de développement de petites unités de production d'énergies renouvelables, solaire photovoltaïque dans un premier temps. Plusieurs dizaines de bâtiments ont été identifiés, puis étudiés par un bureau d'études privé. Onze toitures ont été retenues, bon nombre sont des bâtiments publics, soulignant ainsi le soutien des mairies et de l'intercommunalité. Aujourd'hui, les Centrales villageoises du pays d'Aigues entrent en phase de capitalisation. Elles veulent faire connaître largement leur ini-

tiative et inviter les habitants du territoire – ou d'ailleurs – à rejoindre les 57 premiers actionnaires en entrant à son capital (une part = 100 €), le capital atteignant déjà la somme de 15 000 € souscrite en quelques semaines. Les projets développés recherchent une viabilité économique modérée mais pérenne. Les actionnaires doivent pouvoir rémunérer leurs fonds propres à 3% environ. Ceci est indispensable avant d'effectuer le tour de table bancaire pour compléter le plan de financement des travaux (25 à 30% de l'opération doit être financée en fonds propres).

Deux projets en Paca. Les 11 bâtiments retenus représentent un total de 560 m² de panneaux photovol-

taïques et une puissance crête de 91 kW. La production d'énergie annuelle va atteindre 117 000 kWh, soit la consommation annuelle d'électricité de 50 foyers, hors chauffage et eau chaude sanitaire. La vente d'électricité annuelle représente la somme de 27 600 € tandis que le coût global du projet atteint 233 000 € HT. Les statuts des sociétés Centrales villageoises prévoient dans tous les cas de pouvoir intervenir sur la production de toutes les énergies renouvelables et sur des actions de maîtrise de l'énergie. Les projets doivent être en cohérence avec le paysage et le patrimoine et, par conséquent, être développés en concertation avec les services et structures compétents en la matière. Le programme des Centrales villa-

geoises a été lancé en région Rhône-Alpes en 2010 par RhônAlpEnergie-Environnement et les Parcs naturels régionaux rhônalpins. Il s'agissait alors d'explorer de nouvelles formes de développement et de portage de projets solaires photovoltaïque. Neuf sociétés locales ont été créées au sein de cinq Parcs naturels régionaux en Rhône-Alpes. Depuis cette année, les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Queyras, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont accompagné la création de trois sociétés, une dans le Queyras et deux en Luberon : les Centrales villageoises du Pays d'Aigues (Vaucluse) et celle de Lurc-Albion (Alpes de Haute-Provence).

Plus d'info :
www.centralesvillageoises.fr

b571e51c5500ce0012574724dc0515902348c2846179586